

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **24.07.09**

Date de convocation : 5 novembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 12 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ENVIRONNEMENT
Adhésion au Réseau Compost Citoyen Occitanie (RCCO)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical les obligations réglementaires concernant la collecte séparée et le traitement des biodéchets issues de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2020 et notamment :

- ✓ une obligation de tri à la source des biodéchets au plus tard au 31 décembre 2023
"...Au plus tard le 31 décembre 2023, l'obligation [de tri à la source des biodéchets] s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets..." ;
- ✓ l'ajout d'un nouveau seuil d'obligation de tri et de valorisation pour les gros producteurs de biodéchets
"...À compter du 1^{er} janvier 2023, cette obligation s'applique aux personnes qui produisent ou détiennent plus de cinq tonnes de biodéchets par an..." ."

L'étude départementale sur la gestion des biodéchets a été confiée aux bureaux d'études S-Conseils et D3, le diagnostic et les retours d'expériences sont attendus dans les prochaines semaines à

l'occasion de la Commission Environnement du SDEE du 10 décembre 2024. Dans l'objectif de s'appuyer sur un réseau d'échanges et de mutualisation d'expériences pour la mise en place de solutions de traitement de ces biodéchets, il est proposé l'adhésion du SDEE au Réseau régional Compost Citoyen Occitanie (RCCO).

Ce réseau fédère les acteurs de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets en Occitanie (collectivités, associations, entreprises, porteurs de projet, établissements producteurs de biodéchets, bénévoles...). Il assure à ce titre une mutualisation d'outils de communication et de sensibilisation (exposition, mallette pédagogique...), la diffusion d'information (articles de presse...), la formation gratuite des élus et des techniciens et l'organisation de rencontres techniques permettant aux agents des collectivités de monter en compétences et de rencontrer leurs homologues d'Occitanie.

Les objectifs du Réseau sont multiples :

- ✓ promouvoir et développer la prévention des biodéchets et le compostage de proximité auprès des collectivités, habitants, entreprises et associations, en garantissant un retour au sol de qualité ;
- ✓ créer des liens entre les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et faciliter le partage des retours d'expérience et des bonnes pratiques de ses collectivités membres ;
- ✓ renforcer le changement de comportements autour des pratiques de compostage/paillage et de jardinage au naturel ;
- ✓ apporter son expertise, faire valoir et défendre les intérêts de la filière "Prévention et Gestion de Proximité des biodéchets" à l'échelle régionale et nationale.

Le Réseau régional Compost Citoyen Occitanie, créé en 2019, compte à ce jour 210 adhérents, dont 63 collectivités, 43 associations/entreprises et 104 personnes adhérentes à titre individuel. Le montant de la cotisation d'adhésion du SDEE pour l'année 2025, sur la base de sa tranche de population, s'élève à 757 €.

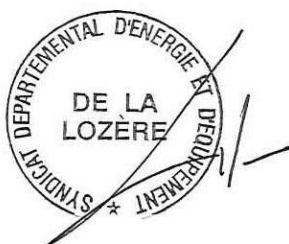
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

APPROUVE l'adhésion du SDEE au Réseau Compost Citoyen Occitanie ;

DONNE TOUS POUVOIRS à son Président pour signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20241112-20240709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024